

Vendredi le 17 Février, 14:23

# Avis important

Cher(e) client(e),

Nous revenons vers vous suite à notre précédente communication du 17 février concernant des courriels frauduleux circulant actuellement et ciblant nos clients. Nous souhaitons vous sensibiliser une nouvelle fois à ce sujet, car les fraudeurs ont perfectionné leurs techniques.

Ces courriels, se faisant passer pour une entreprise de gestion immobilière, vous alertent d'un arriéré de paiement pour votre loyer ou vos frais communs. Sachez que nous n'envoyons jamais ce type de courriel demandant un paiement. Toutes nos communications sont envoyées via notre Espace client ou via nos adresses courriel officielles, se terminant toutes par "lafrance-mathieu.com".

Nous vous conseillons donc de rester vigilants envers les **adresses courriel frauduleuses suivantes** :

- **GESTIONLOCATIVELAFRANCEMATHIEU@GMAIL.COM**
- **GESTIONIMMOBILIERE.SERVICE@GMAIL.COM**

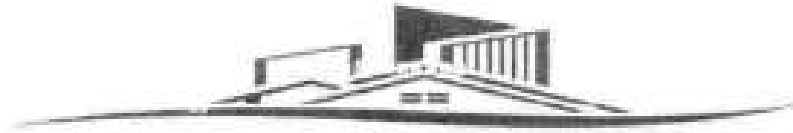
Veillez ne pas répondre à ces courriels et ne pas cliquer sur les liens qu'ils contiennent. Ils ont pour seul but de vous tromper et de vous faire transférer de l'argent à des fraudeurs.

Si vous avez des doutes concernant la légitimité d'un courriel que vous avez reçu de notre part, n'hésitez pas à nous contacter directement via notre adresse courriel **info@lafrance-mathieu.com** ou par téléphone au **418-626-5500**.

Nous vous remercions de votre attention et espérons que cet avertissement vous permettra de vous protéger contre ces tentatives de fraude.

Cordialement,

*\*En complément d'information, voici le type de fichier qui se glisse en pièce jointe des courriels frauduleux.*



Madame, Monsieur,

Nous sommes contraints, par la présente, de vous mettre en demeure de régulariser, sous 3 jours votre impayé de loyer du mois de Février.

En effet, conformément au contrat de location signé, l'échéance pour le paiement de votre loyer est fixée chaque fin de mois ou début de mois.

Nous vous informons aussi par la même occasion, que le mode de paiement de votre loyer de Février a changé depuis la mise à jour de nos coordonnées bancaires.

À cet effet, nous vous prions de bien vouloir effectuer votre paiement de votre loyer par virement Interac vers notre nouveau compte Interac dont l'adresse courriel est marquée en dessous.

Voilà l'adresse courriel du virement Interac : [gestionimmobiliere.service@gmail.com](mailto:gestionimmobiliere.service@gmail.com)

Question écrite : Règlement

Réponse écrite : Payer

À défaut de trouver une solution amiable dans ce délai, nous serons dans l'obligation de contacter un huissier de justice, qui vous délivrera (ainsi qu'à votre caution) un commandement de payer, à vos frais, visant la clause résolutoire du contrat de location (vérifier que le bail comporte bien une clause résolutoire).

Dans l'attente de la régularisation de votre paiement et souhaitant qu'il ne s'agisse là que d'incidents n'ayant pas lieu de se répéter, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

N'hésitez pas à répondre directement à ce courriel.

Le service comptabilité



**Chiara Palumbo**

Chargée de projet - service à la clientèle  
Gestion immobilière Lafrance & Mathieu  
418-626-5500 poste 231